

Le verset de la semaine

Behar

Le poids des mots

« Vous ne vous léserez pas l'un son compagnon et tu craindras ton Dieu ! Car je suis Hachem votre Dieu. » (Lév. 25, 17)

De quel « lésion » s'agit-il ici ? Quelle précaution ce verset exige-t-il de nous dans notre attitude vis-à-vis d'autrui ?

Les sages du Talmud expliquent qu'il s'agit d'un tort moral : une parole blessante, vexante.

Parmi les exemples que nous donne la guémara figure l'interdiction de rappeler à quelqu'un ses fautes passées ; de rappeler à un converti de quels parents il est issu et aussi de dire à un homme malade et souffrant que ce qui lui arrive n'est sans doute que justice divine pour expier ses fautes.

La Thora souligne ici l'interdiction absolue de toute attitude qui puisse faire rougir autrui, toute vexation dont il éprouverait la souffrance morale.

La guémara va encore plus loin. Elle explique qu'il est tout aussi interdit de donner à quelqu'un de faux espoirs. Elle illustre cela par l'attitude de quelqu'un qui entre dans un magasin sans intention d'achat. Il provoque chez le commerçant un espoir qui sera déçu¹.

C'est ainsi que la Thora nous demande de faire attention à chacune de nos paroles, à chacun de nos gestes en apparence les plus anodins. On doit veiller à ce qu'ils ne puissent en aucun cas faire souffrir quelqu'un même moralement.

Nos sages enseignent que vexer quelqu'un est même pire que de lui faire perdre de l'argent. C'est pour souligner la gravité de ces paroles que la Thora ajoute « Tu craindras Hachem ton Dieu ».

Usons du don de la parole dont Hachem nous a gratifiés pour soutenir celui qui désespère, aider celui qui chancelle à se relever, ne privons pas d'un mot d'amour et d'amitié celui qui en a tant besoin.

Nous pouvons, avec quelques mots, faire tant de bien autour de nous et ceci tous les jours et tout au long de la journée.

¹ Si on rentre par curiosité, il faut tout de suite prévenir le commerçant et lui demander la permission de regarder (NdT).